

Hénon, maire de Lyon, en 1870, proclamer dans des affiches « que la *morale effective* suffisait au peuple, » et fermer, de son *autorité privée*, et *malgré la loi* toutes les écoles congréganistes et *chasser Dieu de Venseignement!!!*

Je ne décrirai pas ici les bâtiments nombreux dont se compose actuellement le collège ou Lycée. Un professeur, M. Demogeot, en a parlé en ces termes, qui sont bien vrais, dans *Lyon ancien et moderne*, en 1838 : « A très-peu d'exceptions près, il est impossible de trouver dans cette immense agglomération de constructions une forme heureuse, une distribution intelligente, rien qui satisfasse je ne dirai pas le goût sévère et raisonné de l'artiste ou de l'architecte, mais encore le jugement le plus facile et le plus complaisant. Ce sont partout des lignes froides et sèches, un aspect lourd et disgracieux, une incohérence dans l'ensemble et une stérilité de détails qui attristent et repoussent. La division intérieure est au moins aussi incommode que les dehors sont nus et repoussants ; les appartements s'enchevêtrent, les corridors se croisent sans utilité et même aux dépens du service. » Tel est aujourd'hui l'état fâcheux du collège de Lyon ; mais la faute en est-elle imputable à ses premiers constructeurs si habiles dans l'art d'élever les bâtiments ? Les dispositions furent prises pour un *externat* et non pour un *internat* dans lequel un enfant doit passer au moins six ans loin de sa famille et des champs qui l'ont vu naître, ou se sont écoulées ses premières années, au grand air et en pleine liberté. En conséquence, si nous en croyons M. Charvet, qui a décrit aussi ces noires et lourdes constructions, les Jésuites ne songèrent nullement à enterrer les enfants dans ces *profondes basses-fosses* qu'on appelle les cours du collège, où le soleil descend seulement pendant quelques mois de l'année, humides, et d'une morne